

« Résister et fleurir », bataille autour d'un terrain vague

Cas¹ rédigé par Marie EMART² et Yves-Marie ABRAHAM³

« Une chose est certaine, nous allons demeurer un caillou dans votre soulier, M. Charles Raymond, et ce caillou, il ne va faire que croître dans les prochains mois et dans les prochaines semaines, vous pouvez compter là-dessus. »

– Alexandre Leduc, député d'Hochelaga-Maisonneuve (Mobilisation 6600, 2022b, 5 min 15 s)

Samedi 18 septembre 2021, dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM), situé à l'est de Montréal. Plusieurs centaines de résidents du quartier Hochelaga-Maisonneuve (HOMA) déambulent dans les rues en criant : « NON à Ray-Mont, OUI au parc nature ! », « Ray-Mont, dehors, on veut pas te voir ! », « À nous la friche ! À nous la friche ! ». Les manifestants de tous âges tiennent à bout de bras des pancartes sur lesquelles on peut lire « Résister et fleurir » ou « Ray-Mont Logistiques, vous ne passerez pas ! » (voir figure 1) (Mobilisation 6600, 2022g). Ces personnes manifestent contre un projet industriel qu'elles jugent dévastateur pour leur quartier. L'entreprise Ray-Mont Logistiques (RML) s'apprête à installer, à quelques dizaines de mètres des premières habitations, « la plus grosse plateforme de transbordement de conteneurs en Amérique du Nord » (Charbonneau-Jobin, 2021 : 6). L'entreprise entreposera jusqu'à 15 000 conteneurs sur son terrain et son activité impliquera le déplacement de 1 000 camions par jour entre son emplacement et le port de Montréal. Les habitants du quartier rejettent ce projet et s'y opposent activement depuis 2016 (Mobilisation 6600, s.d.c). « Derrière un simple projet industriel se cache en fait un débat profond sur l'avenir du quartier, mais aussi de Montréal et du Québec entier » (Leduc, 2022 : 1 min 29 s).



Figure 1 – Manifestation dans les rues de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve le 18 septembre 2021⁴.

¹ Cas rédigé uniquement sur la base de documents publics. Les noms des protagonistes ont donc été conservés.

² Marie Emart est titulaire d'une maîtrise en gestion – gestion de l'innovation sociale de HEC Montréal.

³ Yves-Marie Abraham est professeur agrégé au Département de management à HEC Montréal.

⁴ Source : Marc Bonhomme, « Nous étions près d'un millier à marcher ensemble dans #hochelaga samedi dernier » [photographie], dans *Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM*, 20 septembre 2021, récupéré le 18 août 2022.

Ray-Mont Logistiques et son projet

Tout commence en 2015 lorsque Charles Raymond, le président-directeur général de Ray-Mont Logistiques, achète un terrain vague laissé à l'abandon depuis la fermeture de la Canadian Steel Foundries. Le terrain d'environ 240 000 pieds carrés est situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans l'est de la métropole, et à proximité du port de Montréal (Raymond, 2021) (Ville de Montréal, 2021). Le terrain en question est aussi zoné industriel (Hountondji, 2021b). Comme RML est une entreprise de transit maritime spécialisée dans les denrées agricoles (Raymond, 2021), le projet est clair : grâce à ce terrain, elle pourra augmenter radicalement ses activités et se rapprocher du port de Montréal. En effet, son terminal intermodal est actuellement installé à Pointe-Saint-Charles, à l'autre bout de la ville (Côté, 2019).

Ray-Mont Logistiques est une entreprise familiale québécoise fondée en 1992. Aujourd'hui, elle est un « chef de file nord-américain en solutions intégrées d'expéditions maritimes conteneurisées » (Ray-Mont Logistiques, 2019 : 4). L'entreprise se donne comme mission de « faciliter le commerce international en améliorant la chaîne d'approvisionnement de marchandises conteneurisées » (Ray-Mont Logistiques, 2022 : 1). Elle compte plus de 300 employés et assure le transport de près de 100 000 conteneurs par année. Grâce à sa présence dans tous les grands ports d'Amérique du Nord, elle transite des conteneurs à travers le monde entier (Ray-Mont Logistiques, 2019). D'ailleurs, RML est « le principal pivot de l'aide alimentaire internationale du Canada » (Raymond, 2021 : 3). Elle est la partenaire exclusive des Nations unies pour le transport de l'aide humanitaire en provenance du Canada (Raymond, 2021).

À l'époque, sa zone de manutention et de transbordement se situe dans le sud-ouest de Montréal, dans le quartier Pointe-Saint-Charles (Ray-Mont Logistiques, 2019). Toutefois, ce terrain finit par devenir trop restreignant, car sa superficie ne répond plus aux besoins de l'entreprise, en pleine croissance. Déménager sa plateforme de transbordement de conteneurs s'avère alors une nécessité pour Charles Raymond (Ray-Mont Logistiques, 2019).

Un déménagement avantageux pour Pointe-Saint-Charles et la Ville de Montréal

Au-delà de cet enjeu important pour l'entreprise, déménager dans l'est de Montréal constitue un avantage pour d'autres parties prenantes, d'abord pour le quartier de Pointe-Saint-Charles et ses habitants. En effet, les activités de RML génèrent de nombreuses nuisances pour les quartiers résidentiels à proximité : bruit, pollution, embouteillage et insécurité routière. Pour en limiter les conséquences, l'entreprise crée un talus paysager. La présence de RML dans Pointe-Saint-Charles ne correspond pas au type de développement économique ni aux standards de qualité de vie souhaités par l'arrondissement du Sud-Ouest. En déménageant dans l'est, RML donne ainsi l'occasion à Pointe-Saint-Charles de se transformer pour devenir un quartier où il fait « meilleur » vivre : amélioration du paysage urbain, mise en valeur du patrimoine industriel et réduction des îlots de chaleur. De plus, le terrain vacant de RML offre de nouvelles possibilités de développement pour la communauté (Ray-Mont Logistiques, 2019).

Ce projet de déménagement avantage aussi la Ville de Montréal à grande échelle et ses habitants. En effet, les activités de RML dans l'ouest augmentent l'achalandage de poids lourds sur le réseau routier de la ville (voir figure 2) (Ray-Mont Logistiques, 2019).

« Un des défis de Montréal en tant que métropole est de limiter ce type de camionnage qui représente un poids important sur ses infrastructures routières et amène des enjeux de congestion et de pollution atmosphérique » (Ray-Mont Logistiques, 2019 : 10). En transférant ses activités dans l'est (voir figure 3), RML contribuera à réduire le camionnage et les émissions de gaz à effet de serre puisqu'il rapprochera sa plateforme intermodale du port de Montréal. Rien que sur la rue Notre-Dame, le déménagement de RML devrait entraîner une réduction de près d'un tiers du nombre de camions et de 82 % des émissions de CO₂ de l'entreprise (Ray-Mont Logistiques, 2019).

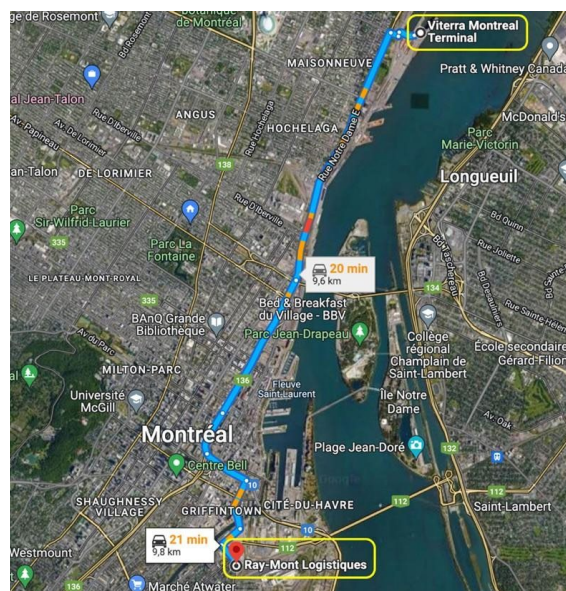


Figure 2 – Distance approximative entre le terrain de Ray-Mont Logistiques dans Pointe-Saint-Charles et le port de Montréal : 9,8 km⁵.

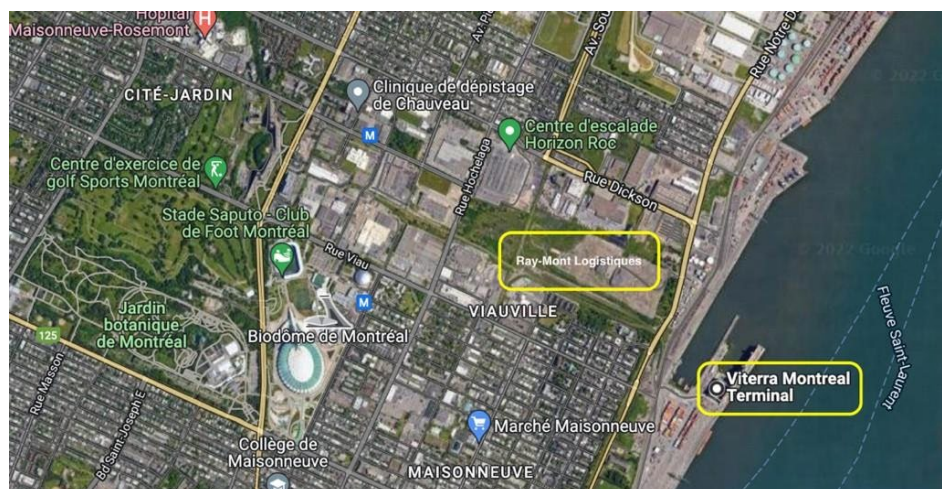


Figure 3 – Distance approximative entre le terrain de Ray-Mont Logistiques dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et le port de Montréal : 1,4 km⁶.

⁵ Source : Google Maps, « Distance approximative entre le terrain de Ray-Mont Logistiques dans Pointe-Saint-Charles et le port de Montréal » [cartographie], dans *Google Maps*, récupéré le 18 août 2022.

⁶ Source : Google Maps, « Distance approximative entre le terrain de Ray-Mont Logistiques dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et le port de Montréal » [cartographie], dans *Google Maps*, récupéré le 18 août 2022.

L'est de Montréal, un territoire propice au développement industrialo-portuaire

Le transport maritime joue un rôle crucial dans l'économie montréalaise et assure le mode de consommation qu'on y connaît. Ainsi, 80 % des produits achetés quotidiennement à Montréal sont transportés par navire et passent par un port. En 2020, 35 millions de tonnes de produits divers et variés transitent par le port de Montréal (*La Presse*, 2021). D'ailleurs, « même lorsqu'on achète un produit local, il y a généralement une portion qui vient du monde maritime ou portuaire » (*La Presse*, 2021 : 3).

Actuellement, le port de Montréal détient la plus grande capacité dans l'est du pays. Il contribue à connecter les entreprises et les Canadiens à 140 pays (Administration portuaire de Montréal, 2020). Pour satisfaire à la demande croissante, le Port de Montréal continuera de s'étendre et d'augmenter sa capacité. Il construira un tout nouveau terminal à Contrecoeur dans les prochaines années pour assurer « la manutention annuelle de près de 600 000 grands conteneurs » (Côté, 2021). De plus, il prévoit d'augmenter « son accès quotidien de 2 500 à 3 300 camions d'ici 2023 » (Côté, 2021). Comme il est en pleine expansion, plusieurs acteurs, tels que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), voient d'un bon œil le développement d'un véritable « pôle logistique pour soutenir ces activités », dont RML fait partie (Léouzon, 2021b : 9).

Le développement de la zone industrialo-portuaire de qualité passe aussi par l'amélioration de l'accessibilité du port aux compagnies de transport maritime. Dans cette optique, l'administration portuaire doit trouver des solutions pour augmenter l'efficacité du transit de marchandises ainsi que la fluidité du camionnage aux abords des terminaux. Le Port de Montréal et la Ville de Montréal souhaitent également réduire au maximum le nombre de camions circulant sur le réseau local, notamment sur la rue Notre-Dame qui est saturée (Hountondji, 2021d) (Ray-Mont Logistiques, 2019). C'est ainsi que le projet de viaduc visant à relier le port de Montréal à la future bretelle Souigny-Assomption a vu le jour. Une fois construit, ce viaduc fournira une voie d'accès rapide au port de Montréal pour les poids lourds en provenance de l'autoroute 25 (Charbonneau-Jobin, 2021). « En somme, on souhaite transiter plus de marchandises, avec plus de camions, tout en offrant une fluidité intéressante aux clients du Port que sont les firmes de transport [...] » (Côté, 2021).

L'expansion de la zone industrialo-portuaire autour du port de Montréal dans laquelle Ray-Mont Logistiques s'inscrit cadre parfaitement avec la stratégie de développement économique Avantage Saint-Laurent, conçue par le gouvernement de François Legault (Mobilisation 6600, 2022a) :

L'histoire du Québec, tout comme son avenir, est étroitement liée au fleuve Saint-Laurent. Le gouvernement entend mettre à profit la position géographique stratégique exceptionnelle du Saint-Laurent pour en faire un puissant vecteur de développement économique, social et environnemental. (Gouvernement du Québec, 2022a : 1)

L'une des trois orientations principales de cette nouvelle vision maritime vise à « doter le Saint-Laurent d'infrastructures portuaires modernes et compétitives » (Gouvernement du Québec, 2022a : 9). Le gouvernement prévoit un budget de 300 millions de dollars pour atteindre cet objectif. « Le gouvernement entend faire du Saint-Laurent l'un des corridors économiques les plus performants en Amérique du Nord en mettant à niveau les quais, en modernisant les ports et en maximisant les liens entre les infrastructures portuaires et les différents réseaux de transport » (Gouvernement du Québec, 2021a : 15).

Ce développement industrialo-portuaire s'accompagne de son lot d'effets néfastes. L'administration du Port de Montréal affirme connaître les répercussions de son expansion sur les communautés locales et se dit sensible à leurs préoccupations. Elle exprime également sa volonté de maintenir « un bon voisinage avec les citoyens ». Néanmoins, elle reconnaît qu'il est difficile de répondre aux attentes de toutes les parties prenantes lorsque les visions et objectifs divergent autant : d'une part, l'expansion du port, et d'autre part, la préservation de la végétation et l'accès au rivage (Côté, 2021).

Un grain de sable : les riverains du projet et leur mobilisation

Sur le même territoire où prennent forme tous ces projets de développement industrialo-portuaire (Ray-Mont Logistiques, viaduc, expansion du port, etc.), se trouvent aussi un quartier et ses habitants. Dès l'annonce de rachat du terrain par Ray-Mont Logistiques, ce projet fait parler de lui et suscite un grand désaccord de la part de nombreux riverains qui s'inquiètent pour leur qualité de vie (Mobilisation 6600, s.d.c). Parmi les effets néfastes de la plateforme de transbordement, la population craint :

- le bruit et les vibrations sonores notamment causés par la manutention des conteneurs par 20 grues et le déplacement de 1 000 camions par jour entre le terrain et le port de Montréal, et tout cela, 24 heures sur 24 (Prost, 2021) (L'Atelier Urbain, 2021a) ;
- les débris et les particules soulevés par les camions (Lubeck, 2021) ;
- la pollution lumineuse engendrée par l'éclairage du terrain nuit et jour pour la sécurité des travailleurs (L'Atelier Urbain, 2021a) ;
- la création de nouveaux îlots de chaleur et la destruction d'espaces verts à cause de l'asphaltage du terrain (Lubeck, 2021) ;
- la nuisance visuelle notamment occasionnée par l'entreposage de 10 000 conteneurs sur 8 niveaux (voir figure 4) (Prost, 2021) ;
- la présence de rongeurs engendrée par le transfert et l'entreposage du grain en vrac (L'Atelier Urbain, 2021a).

Charles Raymond le dit lui-même, ce projet est une catastrophe pour les résidents des alentours (Charbonneau-Jobin, 2021).



**Figure 4 – Terrain de Ray-Mont Logistiques dans Pointe-Sainte-Charles.
Photo : Mathieu Prost, Radio-Canada.**

En 2017, à la suite des inquiétudes exprimées par les riverains, l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve tente de mettre fin au projet. Il refuse de délivrer le permis de construire à Ray-Mont Logistiques, jugeant que ce développement industriel serait préjudiciable au quartier (Ville de Montréal, 2021). Néanmoins, RML est dans son droit, car le terrain est zoné industriel ; son projet respecte donc les règles urbanistiques en vigueur (Teisceira-Lessard, 2021a). Dans la même année, l'entreprise décide de poursuivre la Ville de Montréal en justice et obtient gain de cause devant la Cour supérieure. La Ville de Montréal ne baisse pas les bras et tente de renverser le verdict en s'adressant à la Cour d'appel en janvier 2021. Cette dernière donne raison à Ray-Mont Logistiques et force l'administration municipale à accorder le permis de construire à la PME (Léouzon, 2021a). Mais l'entreprise ne s'arrête pas là. Elle poursuit également la Ville de Montréal pour dommages et intérêts, en raison des préjudices engendrés par sa résistance au projet (Montréal, 2021a) : « L'entreprise dit avoir subi des pertes d'exploitation, des pertes de revenus de location, des pertes d'occasions d'affaires et des retards de travaux qui totalisent 373 millions » (Teisceira-Lessard, 2021a : 12). À la suite du procès, l'Arrondissement n'a d'autre choix que de travailler main dans la main avec RML pour limiter les effets négatifs de ce projet sur les citoyens. En revanche, les riverains restent bien déterminés à repousser Ray-Mont Logistiques en utilisant leurs propres moyens de pression (Hountondji, 2021a).

De son côté, le regroupement citoyen Mobilisation 6600 Parc-nature MHM (Mobilisation 6600) voit le jour dès 2016, peu de temps après le rachat du terrain par Ray-Mont Logistiques. Le terrain étant hautement contaminé, RML entame des travaux de réhabilitation. Très vite, le bruit causé par les travaux perturbe les habitants du quartier, qui commencent à se mobiliser. Premier objectif : obtenir une consultation publique sur l'avenir de leur quartier (Mobilisation 6600, s.d.c). Pour ce faire, le regroupement doit collecter 5 000 signatures (Ville de Montréal, s.d.). À l'époque, ce processus n'est pas encore électronique : les citoyens font du porte-à-porte pour informer la population et gagner son appui (Mobilisation 6600, s.d.b). Le collectif dépose sa pétition en 2017 après avoir recueilli 6 600 signatures. La mobilisation citoyenne tire d'ailleurs son nom de cet épisode important (Contrepoints.media, 2022). Ce mouvement est le premier à faire usage du droit d'initiative (Mobilisation 6600, s.d.c) qui « permet à la population de Montréal d'obtenir une consultation publique sur un sujet mobilisateur qui relève de la Ville ou d'un arrondissement » (Ville de Montréal, 2022b : 1).

Le terrain vague : un poumon vert pour MHM

En se mobilisant, les habitants de MHM ne cherchent pas seulement à échapper aux nuisances causées par Ray-Mont Logistiques. Ils cherchent aussi à empêcher l'installation d'un projet industrialo-portuaire dans leur cour. Au cœur de leur implication, il y a la volonté de protéger l'un des rares espaces verts encore accessibles au milieu des autoroutes et des usines qui fractionnent leur quartier. Ils se mobilisent pour préserver le terrain vague (Charbonneau-Jobin, 2021).

Au début du 21^e siècle, la Canadian Steel Foundries ferme ses portes et laisse derrière elle un espace lourdement contaminé. Peu de temps après, c'est au tour de la gare de triage du CN de mettre fin à ses activités. Ce vaste territoire dans MHM est fortement délabré, au point que la communauté environnante le surnomme le « waste land ». Pourtant, au fur et à mesure que la faune et la flore y réapparaissent, « le Terrain vague prend vie » (Collectif Résister et fleurir, 2022) et attire de plus en plus de gens. Avec le temps, les habitants de l'arrondissement adoptent pleinement ce lieu singulier et lui attribuent de multiples usages, notamment l'exploration des milieux humides. Les

promeneurs y observent de nombreuses espèces : du renard au campagnol (Collectif Résister et fleurir, 2022).

Le terrain acheté par Ray-Mont Logistiques correspond à l'emplacement de l'ancienne Canadian Steel Foundries et se situe donc au cœur du terrain vague. Toutefois, ce dernier ne se limite pas au terrain de l'entreprise (voir figures 5, 6 et 7). Il comprend également le boisé Vimont (alias « la forêt magique ») et « une friche arbustive d'environ 1,6 hectare » située à l'extrémité ouest du terrain (Plourde et Bourbeau, 2019 : 26), puis une friche buissonneuse d'environ 9 hectares nommée boisé Steinberg. « La nature y reprend ses droits depuis 1995, année de la destruction de l'entrepôt de la compagnie Steinberg » (Plourde et Bourbeau, 2019 : 26). Enfin, le terrain vague inclut aussi la friche ferroviaire, qui longe les voies ferrées du CN (Paré, 2022a).

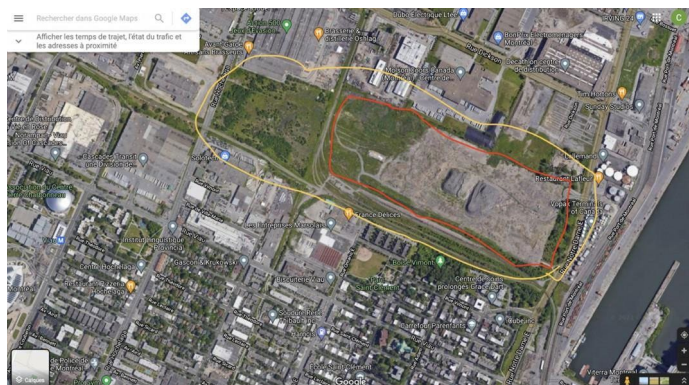


Figure 5 – Vue satellite du terrain en friche (jaune) et du terrain de Ray-Mont Logistiques (rouge⁷).



Figure 6 – Photo du terrain vague et identification des différents tronçons⁸.

⁷ Source : MHM, Mobilisation 6600, « Le terrain de Ray-Mont Logistiques » [photographie], dans Résister et fleurir 2022, récupéré le 18 août 2022 sur le site <https://resisteretfleurir.info/le-terrain-de-ray-mont-logistique/>.

⁸ Source : Woop in air, « Dernière journée pour signer la pétition !! » [photographie], dans Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, 31 août 2021, récupéré le 18 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/photos/4208483349220990>.



Figure 7 – Carte présentant le terrain de RML ainsi que les différents tronçons du terrain vague⁹.

Aujourd'hui, cette friche industrielle n'est pas seulement menacée par Ray-Mont Logistiques. L'entreprise a certes déjà détruit une partie de la friche présente sur son terrain lors des travaux de réhabilitation et d'asphaltage (Mobilisation 6600, s.d.c). Le boisé Steinberg quant à lui est menacé par le projet de boucle autoroutière destinée à la circulation des camions entre le port de Montréal et l'autoroute 25. Ce milieu humide pourrait être décimé au profit des activités portuaires. Enfin, Hydro-Québec menace elle aussi ce boisé par le biais de son projet de poste de transformation (Charbonneau-Jobin, 2021).

Perdre le terrain vague serait dévastateur pour la qualité de vie des riverains qui sont déjà vulnérables en raison du manque de verdure et des activités industrielles qui accaparent leur quartier (Collectif Résister et fleurir, 2022). « Il y a une trop longue tradition de détruire des milieux naturels et de développer des projets industriels dans des quartiers populaires, en enjambant celles et ceux qui y résident », dit Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de Québec solidaire, venu visiter le terrain vague en octobre 2021 (Nadeau-Dubois, 2021 : 1). Élisabeth Greene, une membre de la mobilisation, exprime elle aussi son désarroi face au sort réservé aux habitants de l'est de Montréal : « C'est tout le temps ici qu'on vient *dumper* les projets [dont] personne ne veut en disant : t'sais, c'est Hochelaga, ils sont habitués à la misère de toute façon. Un petit peu plus, un petit peu moins... » (Chad Carrière, vidéographe, 2022b : 0 min 51 s). Les citoyens ont bien conscience que leur quartier est défavorisé sur plusieurs plans ; pourtant, aucun des projets de développement proposés ne vise à amoindrir ses lacunes (Charbonneau-Jobin, 2021). Ils considèrent que « le débordement des activités du port de Montréal » (Beaudet, 2022), et

⁹ Source : Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, « Rencontre de l'instance de concertation ce jeudi, 19 h ! » [cartographie], 22 septembre 2021, récupéré le 18 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/photos/4276643265738331>.

notamment le projet de Ray-Mont Logistiques, le plus destructeur à leurs yeux (Paré, 2021a), ne profitera aucunement à la population locale (Charbonneau-Jobin, 2021). Bien au contraire.

Le terrain vague est composé de plusieurs espaces verts qui possèdent une grande vertu écologique : ils favorisent la purification de l'air, la régulation des températures et l'absorption de l'eau pluviale. Ils constituent des îlots de fraîcheur primordiaux (voir figure 8) au milieu des nombreux îlots de chaleur à Montréal et particulièrement dans MHM (Plourde, 2020). Comme le précise Anaïs Houde, co-porte-parole de Mobilisation 6600 : « Dans un milieu aussi dense, c'est très bénéfique d'avoir des îlots comme ceux-là. On n'aura pas une grande diversité d'espèces ni animales ni végétales, mais ça amène une diversité de milieux qui est vraiment essentielle dans nos villes. » (Plourde, 2020 : 18 min 55 s).

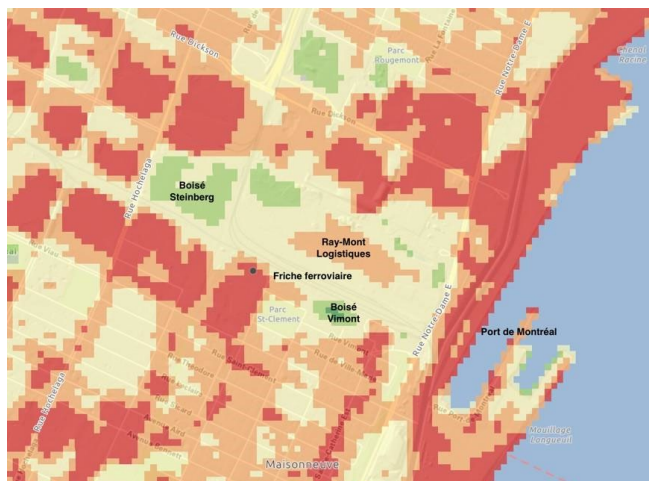


Figure 8 – Cartographie des îlots de chaleur et de fraîcheur dans MHM¹⁰.

Hochelaga-Maisonneuve (HOMA) : un quartier défavorisé depuis longtemps

Historiquement convoité par les usines en raison de son accès direct au port et de la présence de réseaux ferroviaire et autoroutier, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve traîne un lourd passé industriel. On y trouve notamment des fonderies, des chantiers maritimes et des raffineries pétrolières (Montréal, 2019). Toutefois, depuis près de 50 ans, l'économie montréalaise connaît de grandes mutations économiques qui engendrent la disparition d'un certain nombre d'usines et, par la même occasion, l'apparition de terrains vacants. « Si à une certaine époque, le territoire arborait fièrement le nom de la Pittsburgh du Québec, les années 1960 à 1980 contribuèrent à la dévitalisation de ce vaste secteur industriel qualifié aujourd'hui de désuet et de déstructuré¹¹ » (Ville de Montréal, 2019 : 21). En partant, les entreprises laissent derrière elles des terrains hautement contaminés. Aujourd'hui, bien que MHM compte de nombreux terrains inoccupés, il demeure fortement industrialisé et la cohabitation entre riverains y est difficile. Ces derniers constatent une détérioration de leur qualité de vie, notamment à cause du bruit excessif (Ville de Montréal, 2019).

¹⁰ Source : Ville de Montréal, « Îlots de chaleur » [cartographie], 15 août 2022, récupéré le 18 août 2022 de <https://donnees.montreal.ca/ville-de-montreal/ilots-de-chaleur>.

¹¹ La citation fait ici référence au secteur Assomption Sud-Longue-Pointe, qui fait partie de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Hochelaga-Maisonneuve (HOMA) est un quartier à majorité francophone (Centraide du Grand Montréal, 2020) où plus de 28,5 % de la population se trouve dans une situation de faible revenu, alors que la moyenne montréalaise tourne autour de 15 %. « Le revenu médian local est de 42 156 \$, alors qu'à l'échelle de la [région métropolitaine (RMR)] de Montréal, il est de 61 790 \$ » (La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, 2020). Malgré cela, le quartier est en voie d'embourgeoisement grâce au développement immobilier (Centraide du Grand Montréal, 2020).

Sur le plan de la santé, les habitants sont également défavorisés par rapport au reste de la métropole. L'espérance de vie dans le quartier atteint 76,7 ans, tandis que la moyenne de la ville est de 82,8 ans. Le lieu de résidence fait partie des facteurs clés influençant cet indicateur. En 2018, la Direction régionale de la santé publique publiait un rapport sur les vagues de chaleur. Ce dernier mentionnait notamment qu'une personne résidant dans un quartier comme Hochelaga-Maisonneuve court deux fois plus de risque de mourir à cause de la canicule qu'un habitant de Westmount (Mobilisation 6600, 2022f). De plus, le manque d'espaces verts est notoire dans ce quartier. L'indice de canopée, par exemple, qui indique la proportion de végétation, y atteint seulement 13 % contre 20 % en moyenne à Montréal (La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, 2020).

Plus qu'un terrain vague, un lieu de vie et de revendications

Aujourd'hui, une partie des résidents de Hochelaga-Maisonneuve considère le terrain vague comme un lieu de vie essentiel, aux multiples usages (voir figure 3). « C'est un secteur industriel abandonné depuis si longtemps que ça a été renaturalisé. L'usage maintenant, c'est un usage de parc. Les gens y vont tous les jours » (La Presse canadienne, 2021 : 3). Les habitants du quartier se rendent au terrain vague pour toutes sortes de raisons (voir figures 9 et 10). Pour certains, il constitue un refuge ou un lieu d'expression. Pour d'autres, il incarne la liberté et la récréation. On y vient aussi pour pleurer en paix, observer la nature ou promener son chien. « Perdre le terrain vague, c'est perdre le lieu qui permet un répit essentiel à tellement de personnes. C'est perdre un lieu de vie qui fait partie intégrante de notre quartier » (Vigeant, 2022 : 2). D'ailleurs, les citoyens prennent soin de ce lieu, notamment en organisant chaque année des corvées collectives (Paré, 2022b).



Figure 9a – Les citoyens s'expriment sur la valeur de la friche à leurs yeux



Figure 9b – Les citoyens s'expriment sur la valeur de la friche à leurs yeux¹².

Pour les citoyens de Hochelaga-Maisonneuve, le terrain vague est aussi un lieu de revendications, un lieu d'expression en marge de la société :

C'est dans ce flou qu'on a trouvé refuge. Une indétermination, qui a permis à une multitude de formes de vie incompatibles avec la régulation urbaine de foisonner et de se répandre. Le terrain vague n'est à personne, c'est un appel à préserver cette imprécision. Tout le monde peut le faire sien, mais personne n'en fixera l'usage. Le terrain vague restera vague. (Collectif Résister et fleurir, 2022)

En particulier, en pleine bataille fondamentale contre les changements climatiques, c'est-à-dire qu'on peut reprendre possession d'un segment de terre qui a été industrialisé pendant des années, puis de le faire nôtre. Vraiment revendiquer de manière permanente, à long terme, la propriété collective de ce segment-là, de cette parcelle de terre là, de lui donner une vocation de parc-nature que l'on souhaite tous et toutes, il y a quelque chose de profondément encourageant là-dedans. (Chad Carrière, vidéographie, 2022a : 0 min 31 s)

Le terrain vague situé entre le bois Vimont et Steinberg est un espace ambigu. Officiellement interdite, la promenade est officieusement tolérée. Une fois les barrières franchies, c'est la loi du *No man's land*. La vie reprend le dessus. Peu importe la trace que l'industrie a laissée, la nature l'embellit. L'humain, quant à lui, y laisse ses lignes de désir, ces sentiers tracés graduellement par érosion à la suite du passage répété des usagers ou des animaux. Les chiens y sont libres de courir, car tout le monde sait qu'il a déjà enfreint la loi. (Piece of paper, s.d.)

Les objectifs et les moyens de Mobilisation 6600

Lors de la consultation publique, les citoyens présentent un mémoire de 60 pages détaillant leur projet de parc-nature. Dans un quartier subissant d'importantes nuisances industrielles et une pénurie d'espaces verts, ils proposent de créer « un corridor naturel » pour relier les friches et boisés du fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'arrondissement de Saint-Léonard. En connectant les espaces naturels, ce corridor donnerait la possibilité aux plantes et aux animaux de voyager sur près de huit kilomètres (Plourde et Bourbeau, 2019). La portée de ce projet dépasse les frontières de

¹² Source : Élisabeth Green, « Un grand merci à Gen Pratte pour ses belles nouvelles banderoles ! » [photographie], dans Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, 17 mars 2022, récupéré le 18 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/posts/pfbid0eRlDaApWzXPoifw9t6lpusVY6TRvXptFVGVPW9Vn8c2VMNWFqN7xDZA85Pj9mRJ2l>.

l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et bénéficierait à la ville de Montréal dans son ensemble. « Ce projet de parc-nature a un potentiel inestimable. Il peut être aussi l'occasion de mettre en valeur des sentiers d'interprétation du patrimoine naturel ou bâti, culturel et artistique, voire industriel. Tout demeure à faire ! » (Plourde et Bourbeau, 2019 : 14). Les citoyens revendiquent la protection et la préservation des espaces verts existants, que plusieurs projets industriels menacent. « Les milieux naturels des secteurs Assomption Sud ou Nord ont une priorité de conservation du même ordre que le Mont-Royal, le parc Maisonneuve ou le Jardin botanique » (Plourde et Bourbeau, 2019 : 7). Le mémoire de 60 pages propose plusieurs scénarios en faveur du parc-nature, sans exclure certains projets économiques souhaités par la Ville de Montréal et ses partenaires (Plourde et Bourbeau, 2019).

Depuis l'arrivée de Ray-Mont Logistiques dans MHM, Mobilisation 6600 multiplie les actions pour faire entendre ses revendications, sensibiliser et défendre son parc-nature contre les agressions extérieures. Régulièrement, les citoyens se réunissent pour réfléchir et planifier leurs actions de mobilisation : « C'est demain que nous nous retrouvons par Zoom pour discuter des actions à venir dans le cadre de notre mobilisation. On se rassemble pour préparer le printemps ! » (Mobilisation 6600, 2022a). Le collectif compte à son actif :

[...] 2 pétitions, 3 manifestations, des occupations du territoire, des blocages, des reportages à la télé, à la radio, dans la presse écrite, des lettres ouvertes, du porte-à-porte, d'innombrables interventions au conseil d'arrondissement et au conseil municipal, des dizaines de rencontres avec des élu.e.s. de tous paliers, du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec Benoit Charette au ministre fédéral Steven Guilbeault, en passant par la mairesse Valérie Plante (CJ, 2022 : 1).

Depuis 2021, le mouvement citoyen organise aussi la Semaine d'actions annuelle avec et pour la communauté. Les gens se rassemblent sur le terrain vague pour l'explorer, le célébrer, le défendre, l'occuper et le découvrir davantage (voir figures 10, 11, 12 et 13) (Mobilisation 6600, s.d.a). Par l'entremise de leurs actions collectives, les citoyens du quartier nouent des liens entre eux. Comme ils le disent si bien : « Notre communauté naît de ces ruines du capitalisme. Peu importe la destruction faite, nous habitons et jouons dans ces ruines en apprenant à les aimer ! » (Collectif Résister et fleurir, 2022).



Figure 10 – Annonce Facebook de la grande marche pour l'inauguration symbolique du parc-nature¹³.

¹³ Source : Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, « Grande marche pour l'inauguration populaire du Parc-nature Résister et fleurir » [photographie], 4 décembre 2021, récupéré le 18 août 2022 de <https://www.facebook.com/events/647054133130850/?ref=newsfeed>.



Figure 11 – Chaîne humaine aux abords du terrain de Ray-Mont Logistiques en guise de protestation contre l'arrivée des premiers conteneurs¹⁴.

PROGRAMMATION DE LA SEMAINE D' ACTIONS		RÉSISTER ET FLEURIR
VENDREDI 27 MAI 18h00 – Atelier de danse en ligne contemporaine avec Sylvain Émard » Rendez-vous : Place du Marché Maisonneuve 19h30 à 21h30 – Concert bénéfice punk-rock et alternatif Electro » Rendez-vous : Cégep Maisonneuve (auditorium)	LUNDI 30 MAI 19h00 – Randonnée guidée » Rendez-vous : Chalet du parc St-Clément	SAMEDI 4 JUIN 13h00 à 16h00 – Arts en friche : Exposition de photos et toiles. Encan silencieux. Sérigraphie » Rendez-vous : Boisé Vimont et autres lieux 15h00 – Randonnée guidée » Rendez-vous : Chalet du parc St-Clément 15h00 à 17h00 – Atelier d'ambulatory d'écriture poétique. Peinture pour enfants » Rendez-vous : Boisé Vimont 17h00 à 19h00 – Poésie en friche, micro-ouvert » Rendez-vous : Boisé Vimont 19h00 – Barbecue » Rendez-vous : Boisé Steinberg 20h00 – Show musical : Claude L'Anthrope » Rendez-vous : Boisé Steinberg
SAMEDI 28 MAI 12h00 à 14h00 – Piquenique-conférence : Parc Morgan : 2 victoires à 20 ans d'intervalle » Rendez-vous : Parc Morgan 17h00 – Flash-mob : Chorale sur la friche » Rendez-vous : Friche ferroviaire 17h30 – Lancement de la semaine d'actions. Barbecue en musique avec Deux folles et un banjo » Rendez-vous : Boisé Vimont 19h00 – Randonnée guidée » Rendez-vous : Chalet du parc St-Clément	MARDI 31 MAI 19h00 – Randonnée guidée » Rendez-vous : Chalet du parc St-Clément	DIMANCHE 5 JUIN 16h00 – Flash-mob : Danse en ligne » Rendez-vous : stationnement de France Délices 19h00 – Barbecue de clôture » Rendez-vous : Boisé Vimont 20h00 – Projection du documentaire <i>Résister et fleurir</i> » Rendez-vous : Au sud de la Coop (coin Lafontaine / Ida-Steinberg et parc St-Clément)
DIMANCHE 29 MAI 5h30 – Randonnée découverte des chants d'oiseaux » Rendez-vous : Boisé Vimont 9h00 – Atelier de fabrication de mobilier en bois de palettes » Rendez-vous : Jardins vagues (friche derrière la Coop) 13h00-15h00 – Lancement des Jardins vagues » Rendez-vous : Jardins vagues (friche derrière la Coop) 15h00 – Randonnée guidée pour la famille » Rendez-vous : Chalet du parc St-Clément 19h00 – Randonnée guidée » Rendez-vous : Chalet du parc St-Clément	MERCREDI 1^{er} JUIN 18h00 – Conférence-discussion sur la démocratie directe avec Donald Cuccioletta » Rendez-vous : Friche ferroviaire 19h00 – Randonnée guidée » Rendez-vous : Chalet du parc St-Clément	JEUDI 2 JUIN 17h00 à 19h30 – Rencontre inter-luttes « Nous ne sommes pas seul-es ! » » Rendez-vous : Boisé Steinberg 19h30 – Humour dans le boisé en collaboration avec Les dimanches de l'humour au parc Lalancette » Rendez-vous : Boisé Steinberg
	VENDREDI 3 JUIN 18h00 – Randonnée guidée » Rendez-vous : Chalet du parc St-Clément 19h30 – Show des Wannabes » Rendez-vous : Au sud de la Coop (coin Lafontaine / Ida-Steinberg et parc St-Clément)	 MOBILISATION 6600 – PARC-NATURE MHM

Figure 12 – Calendrier des activités de la deuxième édition de la Semaine d'actions Résister et fleurir¹⁵.

¹⁴ Source : Marc Bonhomme, [photographie], dans Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, 10 avril 2022, récupéré le 30 juillet 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/photos/pcb.4916009288468389/4915955051807146>.

¹⁵ Source : Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, « La voici la voilà : la programmation de la Semaine d'actions Résister et fleurir 2022 ! » [image], 12 mai 2022, récupéré le 18 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/photos/gm.3071485273104318/5000318790037438/>.



Figure 13 – Œuvres créées par les enfants de la résistance en appui à la préservation de la friche, dans le cadre de la Semaine d'actions 2021¹⁶.

Dès que possible, les membres de Mobilisation 6600 apportent leur appui à d'autres mobilisations : « Nos ami.e.s du Collectif en environnement Mercier-Est nous invitent à une manifestation contre le REM de l'Est [...] » (Mobilisation 6600, 2021b). Ils organisent aussi des rassemblements interluttes pour apprendre de toutes ces mobilisations : « Rencontrons-nous pour partager nos expériences et être plus fort.e.s collectivement ! » (HUB de mobilisation pour la justice climatique, 2022).

Le collectif élargit sa vision au-delà de son terrain vague et s'oppose à toutes les initiatives de développement industrialo-portuaire qui, jour après jour, ravagent les milieux naturels et nuisent aux communautés locales. En réponse à cette situation alarmante, il choisit de s'allier à d'autres collectifs pour renforcer sa voix. En juin 2021, il cosigne un article dans *La Presse+* aux côtés de la Table citoyenne Littoral Est, de Vigie citoyenne Port de Contrecoeur et d'autres collectifs engagés. Cet article proclame : « Dorénavant, nous avancerons ensemble, pour toutes les autres possibilités que peut porter le littoral. Que ceux et celles qui ne veulent pas regarder en toute impunité la destruction du fleuve nous rejoignent ! » (Torrez, 2021).

Mobilisation 6600 n'hésite pas non plus à sortir de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour revendiquer une justice environnementale à plus grande échelle. Le 27 avril 2022, le collectif manifeste devant la Bourse de Montréal pour le Jour de la Terre (Mobilisation 6600, 2022b). Le 8 mai 2022, il se rend à Québec pour participer à la manifestation *Du pain et des forêts*, le jour de la fête des Mères (Mobilisation 6600, 2022 k). Comme ses porte-parole le disent :

[...] c'est une lutte très locale, ancrée dans les lieux que nous habitons. Mais c'est aussi une lutte contre la vision de développement qui ruine actuellement notre planète [...], c'est une lutte pour la justice environnementale [...]. Nous n'avons plus [d'autres] choix que de #résister. Et nous savons que ces résistances que nous semons à coups de chaînes humaines, de manif et de carnavaux se multiplieront – elles sont ce qui fera fleurir nos mondes communs. (Mobilisation 6600, 2022b)

¹⁶ Source : Élisabeth Greene, « Retour en photos sur l'événement Arts en friche de samedi dernier ! » [photographie], dans Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, 7 juin 2022, récupéré le 18 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/photos/5075506055852044>.

À plusieurs reprises, l'entreprise Ray-Mont Logistiques est victime de vandalisme. En septembre 2021, du matériel de chantier est incendié sur son terrain (Teisceira-Lessard, 2021b). Puis, en mai 2022, des graffitis disant « Le terrain restera vague » et « Ray-Mont, tu détruis nos vies » sont retrouvés sur la porte de garage d'un employé et sur un édifice de l'entreprise (Goudreault, 2022). Mobilisation 6600 nie sa responsabilité dans ces actes de vandalisme. « Nos méthodes d'action sont pacifiques et vont le rester », commente la co-porte-parole Cassandra Charbonneau-Jobin. « Les attaques incendiaires ne font absolument pas partie de l'arsenal du groupe, a-t-elle juré [...] » (Teisceira-Lessard, 2021b : 10). Anaïs Houde, co-porte-parole de Mobilisation 6600, rappellera toutefois que les actes de vandalisme commis à l'égard de Ray-Mont Logistiques sont moindres en comparaison des conséquences de ce projet pour la communauté locale. « Les gens pleurent quand ils pensent que ce terrain sera complètement asphalté et qu'on n'y aura plus accès [...] C'est cette violence-là qui est la plus grande » (Goudreault, 2021 : 12).

Préoccupé par ces événements, le cabinet du ministre de l'Environnement suspendra temporairement le dialogue avec les militants, rendant plus difficile l'avancement de leurs revendications. Mobilisation 6600 réussira néanmoins à rétablir la communication et à réaffirmer le caractère pacifique de ses actions (Résister et fleurir, 2022).

Les riverains continuent de se rendre sur le terrain vague même s'il est maintenant privé (voir figure 14). La mobilisation y a installé une affiche géante indiquant « PARC NATURE » et une sculpture en bois de Starfox, l'emblème de la résistance (voir figure 15) (Mobilisation 6600, 2022d) (Paré, 2021b). Ray-Mont Logistiques retire toutefois l'affiche peu de temps après son installation (Desmeules, 2022a). En outre, plusieurs citoyens se réunissent déjà sur l'asphalte neuf de Ray-Mont Logistiques pour danser (voir figure 16) (Mobilisation 6600, 2022j). Sur Facebook, une citoyenne donne son point de vue sur les actions de la mobilisation : « Disons qu'il y a une vaste différence entre vandaliser des biens matériels, faire des menaces et faire de la désobéissance civile douce en ne respectant pas un "défense d'entrer" » (Desmeules, 2022b).

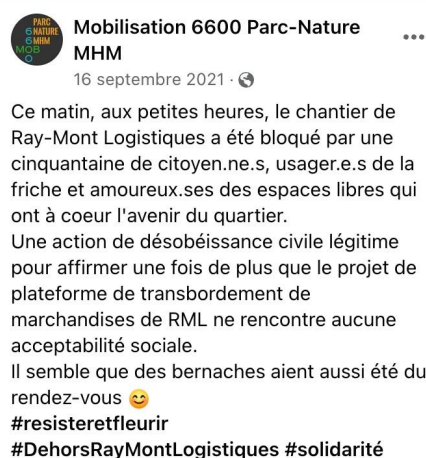


Figure 14 – Publication de Mobilisation 6600 sur Facebook informant la communauté d'une action de désobéissance civile¹⁷.

¹⁷Source : Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM [capture d'écran], 16 septembre 2021, récupéré le 18 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/photos/4257360077666650>.



Figure 15 – Affiche géante « PARC NATURE » et sculpture en bois de Starfox, l’emblème de la résistance¹⁸.



Figure 16 – Occupation du terrain de Ray-Mont Logistiques par les citoyens¹⁹.

Pour se faire entendre, la mobilisation bénéficie aussi du soutien des députés locaux : Alexandre Leduc, député provincial de la circonscription d’Hochelaga-Maisonneuve, et Soraya Martinez Ferrada, députée fédérale d’Hochelaga. Tous deux mettent à profit leur influence pour promouvoir la cause. Lors d’une conférence de presse au printemps 2022, ils présentent conjointement, aux côtés des membres de la mobilisation, « la Déclaration conjointe pour un développement à échelle humaine qui se veut un front commun contre la venue du projet de Ray-Mont Logistiques » (Gouvernement du Québec, 2022b).

La consultation publique : un outil efficace pour se faire entendre ?

Depuis le début de leur lutte, les citoyens de Hochelaga-Maisonneuve ont déclenché plusieurs consultations publiques sur l’avenir de leur quartier et y ont participé (Mobilisation 6600, s.d.c). De façon générale, ils reprochent à ces consultations de fournir trop peu d’informations, ce qui les

¹⁸Source : Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM [photographie], 6 juin 2022, récupéré le 18 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/photos/a.1180685705334118/5072966579439325>.

¹⁹Source : Sébastien Proulx, « Dimanche dernier, des dizaines de citoyen.ne.s se sont rassemblé.e.s pour danser sur l’asphalte neuf à Ray-Mont! » [photographie], dans Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, 7 juin 2022, récupéré le 18 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/photos/pcb.5076921212377195/5076921005710549/>.

empêche de donner leur avis de manière éclairée : « Encore une fois, nous manquons d'informations pour que ce soit une réelle consultation » (Mobilisation 6600, s.d.b). Les membres de la mobilisation soulignent l'absence d'études d'impact indépendantes ainsi que « l'avis de professionnels étant aptes à se prononcer sur les mesures de mitigation proposées en toute connaissance du projet, de son contexte et de ses impacts » (L'Atelier Urbain, 2021b : 4).

En 2018 commence la consultation publique qu'ils réussissent à obtenir grâce aux 6 600 signatures recueillies (Mobilisation 6600, s.d.c). L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) mène cette consultation, qui porte sur le secteur Assomption Sud–Longue-Pointe (ASLP), où se situe notamment le terrain de Ray-Mont Logistiques (voir figure 17). La Ville de Montréal cible ce secteur pour le développement du projet d'Écoparc industriel de la Grande Prairie (Montréal, 2022). Le concept d'écoparc industriel symbolise « une zone d'activité économique où les entreprises s'engageraient à effectuer leur production dans le respect de l'environnement et même à recréer un paysage naturel » (Marceau, 2018 : 7). Souhaitant revitaliser l'est de la ville, Valérie Plante, mairesse de Montréal, et son équipe entament la conception d'une vision nouvelle pour ce secteur : l'Écoparc industriel de la Grande Prairie. L'objectif de ce projet de développement consiste notamment à combler les espaces vacants du quartier tout en accueillant des entreprises respectant un haut niveau d'exigences sociales et environnementales (Montréal, 2022a). « Dans l'est de Montréal, on a environ 50 millions de pieds carrés à développer. Il faut que ce soit fait avec une vision verte et inclusive, digne d'une cohabitation entre l'économie et ses citoyens », affirme Valérie Plante (Ouellette-Vézina, 2021 : 6). Toutefois, malgré sa bonne volonté, la Ville de Montréal se heurte à un enjeu de taille : elle ne possède pas la plupart des terrains vacants du secteur. « N'étant pas propriétaire, c'est une gymnastique incroyable que d'imposer notre vision », confirme Pierre Lessard-Blais, maire de l'arrondissement MHM (Bérubé, 2021 : 11).



Figure 17 – Carte du secteur ciblé par la Concertation Assomption Sud–Longue-Pointe²⁰.

²⁰ Source : Ville de Montréal, « Carte du secteur » [cartographie], dans Concertation Assomption Sud–Longue-Pointe, récupéré le 18 août 2022 de <https://www.realisonsmtl.ca/concertationaslp/widgets/70471/photos/17965>.

De cette consultation publique ressort une recommandation importante : la nécessité de mettre sur pied une instance de concertation locale pour que la population puisse activement participer aux réflexions entourant le développement de son quartier. La Concertation Assomption Sud-Longue-Pointe (ASLP) se veut une structure d'échange dynamique et évolutive. Elle vise à ce que les acteurs clés du projet, et tout particulièrement les habitants de Hochelaga-Maisonneuve, puissent influencer les décisions portant sur le développement de leur milieu de vie. Cette structure a aussi pour objectif de faciliter la communication entre les parties prenantes et de les encourager à être à l'écoute des besoins et intérêts de chacun (Montréal, 2022a).

Groupe de travail thématique (GTT) sur Ray-Mont Logistiques

Compte tenu du manque d'acceptabilité sociale du projet de Ray-Mont Logistiques, la Ville de Montréal et RML décident en juin 2021 de créer un groupe de travail voué à ce projet au sein même de la Concertation ASLP. L'objectif du GTT consiste à ouvrir le dialogue entre la Ville de Montréal, les citoyens et RML pour que le projet soit réalisé de « la meilleure façon possible pour l'ensemble du territoire d'Assomption Sud-Longue-Pointe » (L'Atelier Urbain, 2021b : 6). Le GTT est composé de six représentants de la Ville de Montréal, de six représentants citoyens (dont plusieurs membres de Mobilisation 6600) et de cinq représentants de Ray-Mont Logistiques. Ils se réunissent pour quatre ateliers et une visite du terrain de RML situé dans Pointe-Sainte-Charles (L'Atelier Urbain, 2021b). Charles Raymond dit vouloir créer un projet durable et respectueux pour la communauté. Toutefois, bien que le GTT ait pour vocation d'émettre des recommandations à l'entreprise, il n'en demeure pas moins que RML occupe ce terrain de son plein droit et ne sera aucunement obligée, d'un point de vue légal, de mettre en œuvre ces recommandations (L'Atelier Urbain, 2021b). Finalement, quelques jours avant la publication du bilan des travaux, quatre des six représentants citoyens décident de se retirer du groupe de travail, car ils sont en profond désaccord avec les recommandations finales et la méthodologie suivie par le GTT (voir figures 18 et 19). Ils reprochent à RML et à la Ville de Montréal d'avoir instrumentalisé leur participation pour obtenir l'acceptabilité sociale, sans qu'elles prennent vraiment en considération leurs besoins ou revendications (L'Atelier Urbain, 2021b).

Bonsoir

Je vous fais part de mon retrait du Groupe de travail thématique sur les mesures de mitigations de Ray-Mont Logistique. Poursuivre l'exercice sans rencontre, en se fiant uniquement à des sondages en ligne anonymisés me semble une bien mauvaise manière de travailler à l'acceptabilité sociale de ce projet.

Le refus de modifier le calendrier, le refus d'inviter des experts sur les sujets abordés (rails, acoustique, pollution, psychologie, santé, etc.) ont nourris mes réticences depuis août.

Le refus de l'entreprise de se prononcer sur les recommandations lors de la dernière rencontre du GTT m'a profondément choquée. Les sondages en ligne n'apporteront rien de plus à l'entreprise qui souhaitait faire bonne figure dans l'opinion publique mais qui a échoué à présenter un projet convenable ou des mesures de mitigation convaincantes.

Je vous demande d'inscrire mon retrait au rapport ainsi que les raisons qui l'ont motivé.

Merci

Anaïs Houde

Figure 18a – Courriels envoyés par des représentantes citoyennes pour se retirer du groupe de travail.

Bonjour,

je suis étonnée pour ne pas dire abasourdie de constater que le rapport du GTT vient d'être publié avant même que je n'ai eu le temps d'en prendre pleinement connaissance. J'ai pourtant signifié à AU la nécessité d'obtenir un délai, surtout qu'en tant que citoyenne le temps accordé au GTT l'est à titre bénévole, en sus des autres activités professionnelles.

Le rapport devait être envoyé aux membres du GTT en début de semaine dernière. Nous l'avons obtenu en fin de journée mercredi. Exiger une réponse pour le lundi 9:00 m'apparaît déraisonnable et ajoute une pression et un fardeau sur les participants citoyens, qui ne peuvent jouer leur rôle de représentants et rendre des comptes aux autres citoyens concernés.

Comme mes collègues, j'ai participé de bonne foi et avec ouverture aux travaux du GTT, force est de constater que l'expérience s'avère décevante. L'échéancier trop serré, le bris de confiance sur lequel s'est ouvert le GTT avec l'entreprise qui, contrairement à ce qui a été dit dans les médias, n'a jamais mis ses travaux sur pause ni revu le calendrier des travaux, l'absence de mesures concrètes de mitigation proposée par l'entreprise, l'instrumentalisation du GTT par l'entreprise pour projeter une image d'ouverture alors que les solutions concrètes de mitigation se font toujours attendre, l'absence à la table d'un acteur clé, le CN, l'absence d'un grand nombre d'experts demandés par les citoyens contrairement à ce qui avait été annoncé en début de processus, et maintenant, la publication hâtive du bilan avant même qu'il ne soit avalisé par tous les participants me poussent, à regret, à demander à ce que ma dissension soit inscrite au rapport ainsi que les raisons qui me poussent à m'en dissocier.

En vous remerciant d'avance de votre diligence,

Cassandra Charbonneau-Jobin

Figure 18b – Courriels envoyés par des représentantes citoyennes pour se retirer du groupe de travail²¹.

À la suite de ces dissidences, le groupe de travail thématique n'est pas en mesure de publier des recommandations faisant consensus auprès de toutes les parties prenantes. À la place, il élucide des pistes d'action prioritaires pour orienter la Ville de Montréal et Ray-Mont Logistiques.

- « Collecter des mesures étalons de la situation sonore actuelle et de la qualité de l'air » ;
- « La mise en place d'un comité de suivi prolongé incluant les différentes parties est souhaitable » ;
- « Aménager une zone tampon entre le terrain de Ray-Mont Logistiques et le quartier de Viauville » ;
- « Favoriser une forte présence d'espaces végétalisés sur le terrain de Ray-Mont Logistiques et aux alentours » ;
- « Compenser l'impact de Ray-Mont Logistiques sur l'environnement et la communauté » ;
- « Viser une réduction à la source des nuisances opérationnelles de Ray-Mont Logistiques » (L'Atelier Urbain, 2021b : 11-16).

Ray-Mont Logistiques, le méchant de l'histoire ?

En réponse aux critiques formulées sur son projet, Charles Raymond, PDG de Ray-Mont Logistiques, avance plusieurs arguments clés. Tout d'abord, le taux de contamination du terrain en question est très élevé à cause de son lourd passé industriel. RML met donc en œuvre un plan de réhabilitation environnementale : « Nous avons l'obligation légale et le devoir moral de réhabiliter ce site pour limiter l'impact des contaminants lourds contenus dans les sols sur la faune et la flore » (Raymond, 2021 : 4). D'ailleurs, très peu de projets sont envisageables sur un terrain comme celui-ci en raison de son niveau de contamination (Marceau, 2018).

²¹ Source : Cassandra Charbonneau-Jobin, « ENVOI AVANT LA PUBLICATION DU BILAN DES TRAVAUX » [Capture d'écran], dans Bilan des travaux 2022, récupéré le 18 août 2022 de <https://www.realisonsmtl.ca/concertationaslp>.

Dans une lettre ouverte publiée dans *Le Devoir*, Charles Raymond explique que beaucoup d'activités économiques sont rattachées au Port de Montréal, car ce dernier est l'un des plus importants du continent nord-américain. Ray-Mont Logistiques devient un acteur notable de cet écosystème puisqu'il investit dans la haute technologie et propose des solutions innovantes pour le transbordement de marchandises. Cette entreprise familiale d'origine montréalaise souhaite que ses activités soient bénéfiques à la métropole : « Nous voulons aménager un terminal intelligent ultramoderne qui fera briller l'expertise de Montréal en intelligence artificielle et logistique sur la scène mondiale » (Raymond, 2021 : 6).

Charles Raymond est conscient que son projet dégradera la qualité de vie des citoyens habitant à proximité de son terrain. À plusieurs reprises, il témoigne dans les médias de sa volonté de bien faire les choses pour limiter les répercussions de son activité. Son ouverture à collaborer avec la Ville de Montréal et sa participation au groupe de travail dans le cadre de la consultation publique en attestent (La Presse canadienne, 2021) (L'Atelier Urbain, 2021b). D'ailleurs, le PDG de Ray-Mont Logistiques rappelle que son permis ne l'oblige aucunement à intégrer des mesures de mitigation dans son projet. Toutefois, il aspire à ce que son projet devienne un atout pour la métropole grâce à des aménagements de qualité et qu'il respecte aussi les résidents vivant à proximité (Montréal, 2021b). À la suite du groupe de travail thématique (GTT), RML annonce qu'il incorporera dans son projet plusieurs mesures de mitigation évoquées pendant les réflexions collectives, y compris « un mur-écran végétalisé, du verdissement et une zone tampon végétalisée » (Paré, 2022a : 8). Toutefois, aux yeux des habitants de Hochelaga-Maisonneuve, ces mesures ne pèsent pas lourd par rapport à la dégradation causée par le projet de plateforme de transbordement (Lubeck, 2021). « Aucune mitigation ne peut rendre le projet acceptable ou le quartier avoisinant habitable. [...] Il y a zéro acceptabilité sociale et environnementale, résume Anaïs Houde [porte-parole de la mobilisation] » (Lubeck, 2021 : 13).

Dans l'espoir d'un examen du BAPE

Les membres de Mobilisation 6600 sont persuadés qu'une étude d'impact environnemental constitue le seul moyen de contrer le projet de Ray-Mont Logistiques (Brisson et Tobrook, 2021). Ils font donc pression auprès du ministre de l'Environnement, M. Charette, pour qu'il utilise « son pouvoir discrétionnaire pour forcer la tenue d'un examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) » (Riopel, 2022 : 1). À cet effet, les citoyens ont créé une pétition qui a recueilli 8 061 signatures. Cette pétition reçoit d'ailleurs le soutien de Québec solidaire, du Parti québécois, de la mairesse de Montréal, du maire de l'arrondissement de MHM et de la députée fédérale (Mobilisation 6600, s.d.c). Alexandre Leduc, député provincial, s'exprime également sur la nécessité d'obtenir un examen du BAPE à l'Assemblée nationale du Québec, soulignant l'importance d'une évaluation rigoureuse des impacts environnementaux liés à ce projet.

Qu'est-ce que le BAPE ?

« Le BAPE est un organisme gouvernemental impartial relevant du ministre responsable de l'Environnement. Il offre les conditions propices pour que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. » (Gouvernement du Québec, 2021d : 1)

« Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre responsable de l'Environnement des constats et des avis qui

prennent en compte les préoccupations de la population et qui s'appuient sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*. » (Gouvernement du Québec, 2021d : 3)

« Pour réaliser sa mission, le BAPE offre les conditions propices pour que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. À cette fin, il veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique. Les constats et avis de ses commissions d'enquête sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux écologiques, sociaux et économiques. » (Gouvernement du Québec, 2021d : 4)

« Le BAPE est l'une des rares institutions qui permettent aux citoyens de participer directement à définir leur avenir. » (Gouvernement du Québec, 2021b : 2 min 5 s)

« Le BAPE n'a pas le pouvoir d'autoriser ou de refuser un projet. Il appartient au ministre responsable de l'Environnement de formuler ses recommandations au gouvernement, qui prend la décision finale. » (Gouvernement du Québec, 2021c)

Jusqu'à présent, le ministre Charette n'a jamais répondu en faveur de l'appel des citoyens. Il justifie son inaction par le fait que Ray-Mont Logistiques n'a pas encore déposé de projet opérationnel complet auprès du gouvernement et qu'une étude d'impact ne peut être demandée sans ce dépôt (Mobilisation 6600, s.d.c). Les citoyens craignent que l'entreprise dépose son projet de manière fragmentée. Ils soupçonnent RML d'utiliser cette tactique « dans le but de se soustraire à l'évaluation du BAPE » (Mobilisation 6600, 2022i). En suivant cette stratégie, RML pourrait réussir à faire approuver son projet morceau par morceau et ainsi à passer entre les mailles du filet. Les citoyens et le gouvernement risqueraient alors de se retrouver devant le fait accompli, sans aucun recours pour faire marche arrière dans ce projet (Pétrin-Desrosiers, 2021) (Riopel, 2022).

Quel avenir pour cette lutte citoyenne ?

Depuis le début de son combat, Mobilisation 6600 et les citoyens qui l'entourent ont remporté plusieurs victoires. Ils ont notamment réussi à préserver le boisé Vimont en poussant l'Arrondissement à changer le zonage de ce territoire (Hountondji, 2021c). « C'est une belle victoire pour notre mouvement citoyen, la preuve que notre mobilisation pour la protection de nos espaces verts porte ses fruits » (Hountondji, 2021c : 2). Ils ont aussi réussi à préserver une partie du boisé Steinberg qui était menacée par « la construction d'une boucle autoroutière reliant l'avenue Souigny et le boulevard de l'Assomption » (Machillot, 2020 : 1). Enfin, au printemps 2022, Mobilisation 6600 s'est vu remettre le prix Initiatives citoyennes par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (Mobilisation 6600, 2022h). Bien que ces victoires soient importantes, les citoyens sont conscients que leur terrain vague reste menacé, notamment par Ray-Mont Logistiques (Hountondji, 2021c).

Le 15 juin 2022, le verdict tombe : il n'y aura pas d'évaluation du projet de Ray-Mont Logistiques à l'égard « des îlots de chaleur, de la pollution atmosphérique et lumineuse, de la poussière et de la vermine » (Mobilisation 6600, 2022e). Le ministère de l'Environnement ne prêtera attention qu'aux répercussions sur le climat sonore. La raison derrière cette décision : « l'évaluation de ces nuisances n'est pas prévue par l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* » (Mobilisation 6600, 2022e). C'est un coup dur pour les habitants du quartier, mais pas une fatalité.

À l'annonce de cette nouvelle, la mobilisation citoyenne invite tout son réseau à maintenir la pression sur le ministre de l'Environnement, Benoit Charette, en envoyant un courriel à son cabinet (Mobilisation 6600, 2022c). Dans ce courriel, les citoyens lui demandent une fois de plus d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour forcer Ray-Mont Logistiques à soumettre son projet « à une évaluation environnementale complète » (Mobilisation 6600, 2022e).

Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM réussira-t-il à obtenir un examen du BAPE ? Chose certaine, les habitants de Hochelaga-Maisonneuve poursuivront leur combat pour leur quartier, leur qualité de vie, leur parc-nature et la justice environnementale :

Que le projet de Ray-Mont Logistiques ait l'aval du gouvernement et de la Municipalité ou non, nous continuerons d'occuper cet espace, nous continuerons de nous poser en obstacle à sa destruction et nous continuerons de nuire, par tous les moyens à notre portée, au saccage des écosystèmes et des territoires que nous habitons. (Contrepoints.media, 2022 : 4)

Bibliographie

- Administration portuaire de Montréal (2020). *Statistiques*, récupéré le 19 août 2022 de <https://www.port-montreal.com/fr/le-port-de-montreal/le-port/en-bref/statistiques>.
- Beaudet, Gérard (2022, 4 août). « L'avenir de l'est de Montréal et la pensée magique », *La Presse*.
- Bérubé, André (2021, 15 janvier). « Assomption Sud-Longue-Pointe : Où en sommes-nous ? », *Est Média Montréal*.
- Brisson, François et Tobrook Photography (2021). *Le voici, le voilà : le vidéo de notre manifestation du 9 avril !* [vidéo], récupéré de <https://www.facebook.com/watch/?ref=saved&v=366220455411577>.
- Centraide du Grand Montréal (2020b). *Mercier-Est, Mercier-Ouest et Hochelaga-Maisonneuve, Analyse territoriale 2019-20*, Montréal, récupéré de <https://www.centraide-mtl.org/wp-content/uploads/2021/01/Portrait-Montreal-Mercier-Est-Mercier-Ouest-Hochelaga-Maisonneuve-2019-2020.pdf>.
- Carrière, Chad (vidéographe) (2022a). *Résister et fleurir # 04 – La force vive des gens d'ici* [vidéo], Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, récupéré de <https://www.facebook.com/watch/?v=3071769926486890>.
- Carrière, Chad (vidéographe) (2022 b). *Résister et fleurir # 05 – Changer maintenant notre façon de développer notre territoire* [vidéo], Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM, récupéré de <https://www.facebook.com/watch/?v=3236076930045608>.
- Charbonneau-Jobin, Cassandre (2021, 15 juillet). « Revitaliser l'est de Montréal », *Le Devoir*.
- Charbonneau-Jobin, Cassandre (2022, 20 janvier). « À Outremont, des citoyens refusent l'ouverture d'une boutique de la SQDC, parce que c'est pas chic » [publication Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/groups/mobilisation6600/permalink/4594534810676205>.
- CJ, Cassandre (20 janvier 2022). À Outremont, des citoyens refusent l'ouverture d'une boutique de la SQDC, parce que c'est pas chic. Publication Facebook. Récupéré le 19 août 2022 de : <https://www.facebook.com/groups/mobilisation6600/permalink/4594534810676205>
- Collectif Résister et fleurir (2022, 16 juillet). « Habiter collectivement les ruines du capitalisme au Terrain Vague », *Dijoncter.info*.
- Conseil régional de l'environnement de Montréal (2021a, 4 mars). *Ray-Mont Logistiques dans l'Est : Des futurs voisins en attente d'un dialogue*.

- Conseil régional de l'environnement de Montréal (2021b, 6 mai). *Présentation de Ray-Mont Logistiques : Le dialogue qui doit se poursuivre*.
- Contrepoints.media (2021, 16 septembre). « Blocage des travaux de Ray-Mont Logistiques », récupéré le 15 août 2022 de https://www.contrepoints.media/fr/posts/blocage-des-travaux-de-ray-mont-logistiques-en-cours?fbclid=IwAR1s0yJNr_CJ7bNoPZOGL1mzaPnQSOTghX3NXj2vHT4ghqocahCjIDrAbXs.
- Contrepoints.media (2022). « Penser le capitalocène avec Ray-Mont Logistiques », récupéré le 15 août 2022 de <https://contrepoints.media/fr/posts/penser-le-capitalocene-avec-ray-mont-logistiques-penser-ray-mont-logistiques-avec-le-capitalocene>.
- Côté, Denis F. (2019, 16 mars). « La cité de la logistique transformée en écoparc industriel », *EST Média Montréal*.
- Côté, Denis F. (2021, 24 mars). « Un viaduc de luxe facilitera la sortie des camions du Port de Montréal », *EST Média Montréal*.
- Desmeules, Josée (2022a, 31 mai). « La rapidité du démantèlement témoigne de l'irritation de l'entreprise à l'endroit d'une mobilisation juste, qui fait les choses bien et pour les bonnes raisons, notre santé et la protection de l'environnement » – une mobilisée [publication Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/groups/mobilisation6600/permalink/4980925922037090/>.
- Desmeules, Josée (2022b, 31 mai). « Disons qu'il y a une vaste différence entre vandaliser des biens matériels, faire des menaces et faire de la désobéissance civile douce en ne respectant pas un "défense d'entrer" » [commentaire sur Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/groups/mobilisation6600/permalink/4980925922037090/>.
- Goudreault, Zacharie (2021, 8 septembre). « Ray-Mont Logistiques craint pour la sécurité de ses employés », *Le Devoir*.
- Goudreault, Zacharie (2022, 21 mai). « Plainte à la police pour des actes de vandalisme visant Ray-Mont Logistiques », *Le Devoir*.
- Gouvernement du Québec (2021a). *Avantage Saint-Laurent*, Québec, ministère des Transports, récupéré de https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/ministere-des-transports/publications-amd/Politiques_ministerielles/avantage-st-laurent.pdf.
- Gouvernement du Québec (2021b). *Le BAPE donne l'heure juste sur les projets qui vous touchent* [vidéo], Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, récupéré de <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/>.
- Gouvernement du Québec (2021c). *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, récupéré le 19 août 2022 de <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/>.
- Gouvernement du Québec (2021d). *Le rôle du BAPE*, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, récupéré le 19 août 2022 de <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/role-bape/>.
- Gouvernement du Québec (2022a). *Avantage Saint-Laurent – la nouvelle vision maritime du Québec*, récupéré le 17 juillet 2022 de https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/ministere-des-transports/publications-amd/Politiques_ministerielles/avantage-st-laurent.pdf.
- Gouvernement du Québec (2022b). Déclaration conjointe : Front commun contre la venue de Ray-Mont Logistiques, récupéré de <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/declaration-conjointe-front-commun-contre-la-venue-de-ray-mont-logistiques-38722>.

- Hountondji, Frederic (2021a, 3 février). [« Ray-Mont Logistiques : Mobilisation après une décision de la cour », *Métro*](#).
- Hountondji, Frederic (2021b, 30 avril). [« Permis en main, Ray-Mont Logistiques veut aller de l'avant », *Métro*](#).
- Hountondji, Frederic (2021c, 11 juin). [« Mobilisation 6600 est satisfaite du boisé, mais ne lâche pas Ray-Mont Logistiques », *Métro*](#).
- Hountondji, Frederic (2021d, 27 juillet). [« Le Port de Montréal et la revitalisation de la rue Notre-Dame », *Métro*](#).
- HUB de mobilisation pour la justice climatique (2022). « Nous ne sommes pas seul.e.s ! Rencontre entre mobilisations citoyennes » [page Facebook], récupéré le 19 août 2022 de https://www.facebook.com/events/387226820083589/?acontext=%7B%22eventaction_history%22%3A%7B%22surface%22%3A%22page%22%7D%7D.
- L'Atelier Urbain (2021a, 11 août). *Compte-rendu atelier 1 – démarche collaborative* [rapport], Montréal, Concertation Assomption Sud-Longue-Pointe, récupéré de : <https://urlz.fr/s5Si>
- L'Atelier Urbain (2021b, 1^{er} novembre). *Bilan des travaux du groupe de travail thématique sur le projet de Ray-Mont Logistiques rédigé à l'intention du Service du développement économique de la Ville de Montréal* [rapport], récupéré de https://www.realisonsmtl.ca/concertationaslp/news_feed/bilan-des-travaux-du-groupe-de-travail-thematique-ray-mont-logistiques.
- La Presse (2021, 18 octobre). [« Ancré dans l'économie d'ici », *La Presse*](#).
- La Presse canadienne (2021, 8 mai). [« Des citoyens dans la rue contre le projet de transbordement Ray-Mont Logistiques », *Radio-Canada*](#).
- La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve (2020, 1^{er} juin). [Portrait de quartier – Hochelaga-Maisonneuve 2019](#), Montréal.
- Le détecteur de rumeurs (2019, 22 juillet). [« Le transport maritime est moins polluant ? 4 choses à savoir », *Agence Science-Press*](#).
- Leduc, Alexandre (2022). *Ray-Mont Logistiques : Un bruit d'enfer* [vidéo], récupéré de <https://www.facebook.com/watch/?ref=saved&v=503686307874771>.
- Léouzon, Roxane (2021a, 1^{er} mai). [« Des citoyens seuls contre un projet “catastrophe” de construction », *Le Devoir*](#).
- Léouzon, Roxane (2021b, 18 mai). [« La chambre de commerce appuie le projet de Ray-Mont Logistiques », *Le Devoir*](#), section Économie.
- Lubeck, Andrea (2021, 12 juillet). [« Le projet de Ray-Mont Logistiques risque de créer de nouveaux îlots de chaleur dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve », *24 heures*](#).
- Machillot, Chloe (2020, 21 octobre). [« Une petite victoire pour les défenseurs du boisé Steinberg », *Métro*](#).
- Marceau, Julie (2018, 26 avril). [« Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : La cité de la logistique abandonnée pour un projet plus vert », *Radio-Canada*](#).
- Mobilisation 6600 (2021a, 15 novembre). [Vidéo Facebook], récupéré le 5 septembre 2024 de <https://www.facebook.com/watch/?v=4848519781847375>.
- Mobilisation 6600 (2021b, 19 novembre). *Nos ami.e.s du Collectif en environnement Mercier-Est nous invitent à une manifestation contre le REM de l'Est, demain, le samedi 20 novembre, à 13 h* [publication Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/profile/100064473169049/search?q=Nos%20ami.e.s%20du%20Collectif&filters=eyJycF9jcmVhdGlvbl90aW1lOjAiOiJ7XCJuYW1lXCI6XCJjcmVhdGlvbl90aW1lXCIsXCJhcmdzXCI6XCJ7XFxcInN0YXJ0X3l1YXJcXFwiOlxcXCiYMDIxXFxcIxcXFwlc3RhcnRfbW9udGhcXFwiOlxcXCiYMDIxLTFCXFwiLFxcXCJlbnRfeW>

- [VhclxcXCI6XFxcIjIwMjFcXFwiLFxcXCJlBmRfbW9udGhcXFwiOlxcXCiYMDIxLTEyXFxcIixcXFwic3RhcRfZGF5XFxcIjpcXFwiMjAyMS0xLTFcXFwiLFxcXCJlBmRfZGF5XFxcIjpcXFwiMjAyMS0xMi0zMVxcXCJ9XCJ9In0%3D](https://www.facebook.com/page/1180658112003544/search/?q=C%27est%20demain%20que%20nous%20nous%20retrouvons)
Mobilisation 6600 (2022a, 22 février). *Rappel – Rappel – Rappel* [publication Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/page/1180658112003544/search/?q=C%27est%20demain%20que%20nous%20nous%20retrouvons>.
- Mobilisation 6600 (2022b, 22 avril). *#Résisteretfleurir inscrit devant la Bourse de Montréal pour le Jour de la terre* [publication Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/page/1180658112003544/search/?q=Bourse>.
- Mobilisation 6600 (2022c, 16 juin). « Nous exigeons une évaluation environnementale digne de ce nom pour le projet de Ray-Mont Logistiques » [publication Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/posts/pfbid02g2huz585wQ22YAF1ny8tPc2kBsAhYYwiupdPFdVRvMsn4BCM8QoK6B1iWUYCBJhCl>.
- Mobilisation 6600 (2022d, 14 juillet). « Quoi de neuf ces temps-ci ? » [publication Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/photos/a.1206191276116894/5179511202118195>.
- Mobilisation 6600 (2022e). *Modèle de lettre à envoyer au ministre de l'Environnement Benoit Charette*, récupéré le 18 août 2022 de https://resisteretfleurir.info/modele-de-lettre-a-envoyer-au-ministre-de-lenvironnement-benoit-charette/?fbclid=IwAR1W_gWHYhh3C47E6b44vmjKAwklrR4d4zxUrAttGzhXBDT5q80QUaB5G0.
- Mobilisation 6600 (2022f). *Suivez la déclaration conjointe de quartier diffusée en direct !* [vidéo], Facebook, récupéré le 19 août 2022 de https://www.facebook.com/watch/live/?ref=watch_permalink&v=380509450293716.
- Mobilisation 6600 (2022g). *Nous étions près d'un millier à marcher ensemble dans #hochelaga samedi dernier* [page Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/posts/pfbid0VvgS6xSPfe1AAk2JeiAxQjiRZ8NNiLtC7x7LEvLE6n5ipB4c5rMHj9GERbTpxarFl>.
- Mobilisation 6600 (2022h). *Le Conseil régional de l'environnement de Montréal remet le prix « Initiatives citoyennes » à Mobilisation 6600 Parc-nature MHM à son @Gala 2022 !!!* [publication Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/page/1180658112003544/search/?q=Prix%20initiatives%20citoyennes>.
- Mobilisation 6600 (6 juin 2022i). *Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM vous dit MERCI pour la merveilleuse semaine d'actions Résister et fleurir !* [publication Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/photos/5072880606114589>.
- Mobilisation 6600 (2022j, 7 juin). *Dimanche dernier, des dizaines de citoyen.ne.s se sont rassemblé.e.s pour danser sur l'asphalte neuve à Ray-Mont !* [publication Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/resisteretfleurir/posts/pfbid029UKWnWW3CocSJ3MaFqH6JrJ1JEWU9PDBQx71rLuh6Jsb6WaTdhszoKnB3W8Mmwhnl>.
- Mobilisation 6600 (2022k, 8 mai). *Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM est allée marcher à Québec pour la fête des Mères !* [publication Facebook], récupéré le 19 août 2022 de

- <https://www.facebook.com/page/1180658112003544/search/?q=F%C3%AAt%20des%20m%C3%A8res>.
- Mobilisation 6600 (s.d.a). Semaine d'actions Résister et fleurir [page Facebook], récupéré le 19 août 2022 de [https://www.facebook.com/events/3063211037265075/?acontext=%7B%22event_action_history%22%3A\[%7B%22surface%22%3A%22page%22%7D\]%7D](https://www.facebook.com/events/3063211037265075/?acontext=%7B%22event_action_history%22%3A[%7B%22surface%22%3A%22page%22%7D]%7D).
- Mobilisation 6600 (s.d.b). Mouvement citoyen Mobilisation 6600, Montréal, récupéré de <https://ocpm.qc.ca/fr/assomption-sud%E2%80%93longue-pointe/documentation>.
- Mobilisation 6600 (s.d.c). *Le terrain de Ray-Mont Logistiques*, Résister et fleurir, récupéré le 17 juillet 2022 <https://resisteretfleurir.info/le-terrain-de-ray-%20mont-logistique/>.
- Ville de Montréal (2019, janvier). Écoparc industriel de la Grande Prairie, Montréal, Service de développement économique, récupéré de <https://www.realisonsmtl.ca/concertationaslp>.
- Ville de Montréal (2021, 15 janvier). *Écoparc industriel de la Grande Prairie | Litige opposant la Ville de Montréal à Ray-Mont Logistiques : La demande de permis devra être accordée*, communiqué de presse consultable à <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/ecoparc-industriel-de-la-grande-prairie-litige-opposant-la-ville-de-montreal-a-ray-mont-logistiques-la-demande-de-permis-devra-etre-accordee-845062969.html>.
- Ville de Montréal (2022, 10 février). *Droit d'initiative*.
- Ville de Montréal (s.d.). *Droit d'initiative en consultation publique*.
- Nadeau-Dubois, Gabriel (23 octobre 2021). *Les ravages de Ray-Mont Logistiques* [publication Facebook], récupéré de <https://www.facebook.com/watch/?v=846862016006061>.
- Ouellette-Vézina, Henri (2021, 19 août). « Le projet de Ray-Mont Logistiques s'invite dans la campagne fédérale », *La Presse*.
- Paré, Jason (14 décembre 2021b). « Friche de Viauville : le Starfox renaît de ses cendres », *Métro*.
- Paré, Jason (2022b, 22 avril). « Le retour des grandes corvées printanières dans Hochelaga-Maisonneuve », *Métro*.
- Paré, Jason (31 janvier 2022a). « Ray-Mont Logistiques : la version finale du projet n'est pas terminée », *Métro*, section Hochelaga-Maisonneuve.
- Paré, Jason (2021a, 4 mai). « Manifestation contre le développement industriel entre Viau et Dickson », *Métro*, section Hochelaga-Maisonneuve.
- Pétrin-Desrosiers, Claudel (2021, 11 novembre). « Un parc nature ou de l'asphalte ? », *La Presse*, section Opinions.
- Piece of Paper (s.d.). *Bienvenu citoyen d'Hochelaga*, récupéré le 19 août 2022 de <https://pieceofpaper.ca/Identite-territoire>.
- Plourde, François et Julien Bourbeau (2019, avril). *Proposition de création du parc-nature Ruisseau-de-la-Grande-Prairie*, mémoire, Montréal, consultable à <https://memoire-apanar-gp.blogspot.com/2020/09/le-memoire-des-amies-du-parc-nature.html>.
- Plourde, François, Renard Frak (2020, 27 décembre). Sur le bord du ruisseau de la Grande-Prarie, quatorzième partie [vidéo], récupéré de <https://www.facebook.com/FrancoisPlourdeRenardfrak/videos/1094506374366245/>.
- Prost, Mathieu (2021, 28 août). « Ray-Mont : des travaux en cours, mais toujours pas de projet clair », *Radio-Canada*, récupéré le 4 août 2022 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1817875/ray-mont-projet-contestation-ville-rabouin-planté>.
- Ray-Mont Logistiques (2022). *Services de logistiques*, Ray-Mont Logistiques, récupéré le 19 août 2022 de <https://www.ray-mont.com/fr/services-logistiques/>.

- Ray-Mont Logistiques (2019, 26 septembre). *Consultations publiques de l'OCPM pour le secteur Bridge-Bonaventure* [mémoire], Montréal. Récupéré de <https://ocpm.qc.ca/fr/assomption-sud%E2%80%93longue-pointe/documentation>.
- Raymond, Charles (12 octobre 2021). « [Ray-Mont Logistiques dans l'Est, l'autre côté de la médaille](#) », *Le Devoir*.
- Réseau Information Municipale (2021, 18 janvier). [Écoparc industriel de la Grande Prairie, Litige opposant la Ville de Montréal à Ray-Mont Logistiques : la demande de permis devra être accordée](#).
- Résister et fleurir. (2022, 31 décembre). Rétrospective 2022. Résister et fleurir. <https://resisteretfleurir.info/2022/12/31/retrospective-2022/>
- Riopel, Alexis (18 mai 2022). « [Un ministère qui se prive de ses moyens d'agir](#) », *Le Devoir*.
- Teisceira-Lessard, Philippe (1^{er} mars 2021a). « [La Ville de Montréal poursuivie pour 373 millions](#) », *La Presse+*.
- Teisceira-Lessard, Philippe (10 septembre 2021b). « [Attaque incendiaire sur le chantier du futur terminal](#) », *La Presse*.
- Torrez, Sabrina (2021, 21 juin). « [Un fleuve en commun](#) », *La Presse*.
- Vigeant, Isabelle (2022, 7 mai). « On relit les mots qui décrivent si bien le terrain vert, vague et libre... » [publication Facebook], récupéré le 19 août 2022 de <https://www.facebook.com/photo/?fbid=10159304567069877&set=gm.4910104365785913>.